

Proche,

Efficace,

Solidaire...

- Mai / Juin 2020 -



**Edito** : Nous vivons une période singulière et devons nous adapter en permanence dans notre quotidien et dans l'exercice de nos missions professionnelles. Les normes et les règles sont en perpétuelles évolutions.

Quand certains changements contraints sont nécessaires, répondent à un besoin, d'autres sont inutiles et régressifs.

Est-il nécessaire de réorganiser certains services en pleine crise sanitaire ?

Est-il juste de remettre en cause certains droits, notamment le droit aux congés ?

Pour la CGT, nous considérons que les priorités de notre collectivité devraient être de répondre aux besoins de la population dans ses domaines de compétences et au regard de la crise sanitaire, et de garantir un haut niveau de protection pour ses agents, les usagers et une juste reconnaissance de l'ensemble des professionnels.

C'est pourquoi depuis le début de la crise sanitaire nous agissons sur tous ces aspects pour des mesures d'hygiène et de sécurité adaptées et effectives, la pérennité des missions essentielles et pour la reconnaissance du personnel au-delà des paroles.

Dans cette Feuille de Chou vous retrouverez certaines de nos actions sur cette période, des informations diverses et nous l'espérons, un peu de sourire 😊 ...

*En espérant pouvoir nous retrouver prochainement...*

*Bonne lecture et prenez soin de vous et de vos proches !*

DÉCONFINEMENT POUR LES UNS,  
RECONFINEMENT POUR LES AUTRES.



# SOMMAIRE :

p.2	: Crise Sanitaire... Agir Solidaire...
p.3	: Congés volés... Dialogue social envolé...
p.4	: « Reconnaissance » La CGT demande des actes...
p.4	: C'Midy : C'Reparty... ou pas...
p.5	: Infos brèves CGT...
p.5	: L'instant Nawak...
p.6	: CT : Comité Technique du 4 juin 2020
p.6	: CAP : Commission Administrative Paritaire
p.6	: Pétition le jour d'après

## Crise Sanitaire... Agir Solidaire...

Cette crise a bousculé les habitudes de tous, et engagé le plus grand nombre dans une démarche solidaire.

Placé en autorisation spéciale d'absence, en télétravail, avec ou sans activité en présentiel, volontaire, renfort, en garde d'enfant etc... Quelle que soit la situation individuelle de chacun, nous avons tous eu un rôle à jouer.

Cette période fait vivre une valeur qui nous est chère, la solidarité.

C'est également dans cet esprit que nous menons notre activité syndicale, avec un axe tout particulier consacré aux préoccupations relevant de l'Hygiène, la Sécurité aux Conditions de Travail.

Nous avons notamment engagé une démarche unitaire, avec l'ensemble des syndicats du conseil départemental, animés par la volonté de faire de la santé des agents une priorité.



Cette démarche a abouti à la co-construction d'un document de 7 pages de propositions syndicales pour le déconfinement. Vous pouvez retrouver ce document en ligne sur notre site :

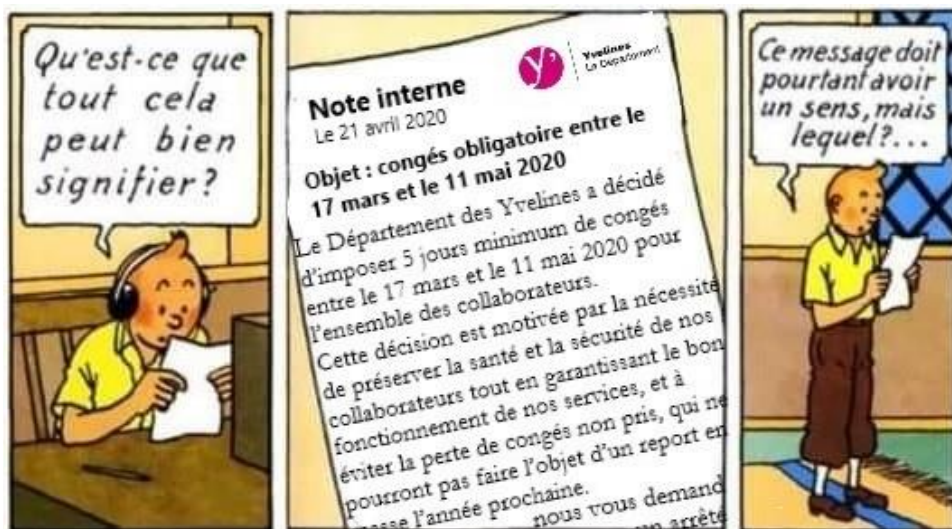
→ <http://cd78.reference-syndicale.fr/>

Notre site s'est également enrichi d'une nouvelle rubrique : « Covid-19 Infos CGT », avec de nombreux articles thématiques régulièrement actualisés.

→ **Dans cette période particulière, nous invitons chacun à s'emparer des questions d'Hygiène et de Sécurité pour les faire vivre collectivement.**

Cela peut se faire de multiples manières, en respectant les préconisations, en faisant remonter les difficultés, dysfonctionnements rencontrés (par écrit au responsable de service, à l'assistant de prévention, par le registre d'hygiène et de sécurité), en portant des propositions d'améliorations localement, en informant les représentants du personnel membre du CHSCT des situations de blocage etc...

# Congés volés... Dialogue social envolé...



La période de confinement est antinomique avec l'essence même des congés payés qui sont, par définition, des moments d'évasion et de sérénité.

Aucun congé n'aurait dû être imposé ! Pourtant, sans aucune concertation notre collectivité l'a imposé...

**Retour sur ce vol inique...**

**Le 15 avril, une ordonnance gouvernementale** a ouvert la possibilité aux collectivités qui le souhaitent d'imposer des jours de congés à des agents territoriaux.

**Le 16 avril la CGT a interpellé par anticipation notre administration** pour demander de façon argumentée qu'aucun jour de congé, RTT ou CET ne soit imposé aux agents par l'administration (courrier en ligne sur notre site). Ce courrier n'a jamais eu de réponse...

**Le 21 avril, sans aucune concertation, une note interne de la DRH** demande que tous les agents du département aient pris au moins 5 jours de congés entre le 17 mars et le 11 mai 2020.

Dans cette note, il est annoncé qu'une extraction RH serait faite le 28 avril pour imposer les jours de congés aux agents qui n'auraient pas appliqué cette note en urgence. Cela a laissé très peu de temps pour faire redescendre l'information aux agents par voie hiérarchique.

**Dès le 22 avril, et à plusieurs reprises, la CGT a interpellé l'administration** pour demander des modifications collectives et pointer les questions de droits.

Nous avons notamment évoqué les dysfonctionnements et incohérences soulevés par cette consigne brutale. Nous avons porté des propositions d'assouplissement de cette consigne. Le seul point soulevé par la CGT, et accepté par l'institution, a été la prise en compte des jours de congés imposés en avril dans le calcul du droit aux jours de fractionnement, ce qui n'était pas prévu dans le texte initial.

Toutes nos autres remarques orales et écrites ont été rejetées.

**Nous ne pouvons pas accepter** le double discours qui par les mots soutient le personnel, mais attaque leurs droits dans les actes.

Le vol de congé est contraire au besoin de reconnaissance du personnel, injuste, incohérent et anti-démocratique !

Enfin, le respect du cadre réglementaire nous interroge très fortement...



- **Aussi, pour défendre les droits du personnel, face à l'absence de dialogue constructif, nous avons décidé de saisir le contrôle de la légalité pour contester l'arrêté départemental publié le 29.04.2020. Dans notre saisine du 7 mai, nous avons invoqué six moyens de droit. A suivre...**

## « Reconnaissance » La CGT demande des actes...

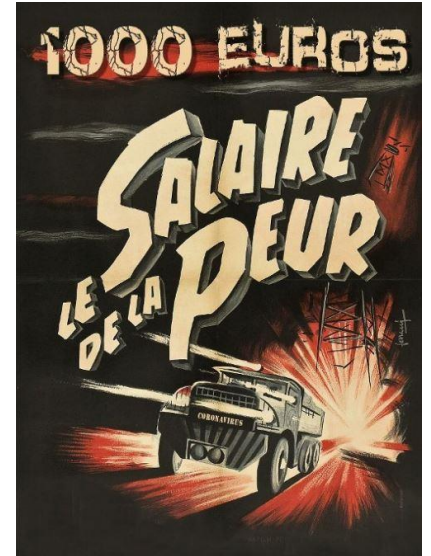
La CGT a interpellé le président du Conseil Départemental pour demander qu'au-delà des paroles reconnaissant l'engagement des agents de notre collectivité, des actes significatifs soient pris.

Nous demandons notamment :

- L'engagement du versement de la prime « Macron » de 1 000 €,
- L'abondement de l'enveloppe du CIA,
- La consolidation et l'extension des droits relatif à l'aménagement du temps de travail,
- L'augmentation significative du nombre d'avancements de grade,
- L'instauration d'un Plan de titularisation des emplois précaires...

D'autres mesures sont possibles pour améliorer les droits du personnel et pour améliorer nos conditions de travail.

- **Nous sommes déterminés à obtenir des avancées sociales et une juste reconnaissance du personnel.**



## C'Midy : C'Reparty... ou pas...

Des agents des collèges ont repris leur activité dans le courant de la semaine du 11 mai.

A cette occasion, nous avons constaté dans un grand nombre d'établissements que le personnel C'Midy n'était pas en nombre suffisant pour assurer les missions de nettoyage prévues.

D'une part, cela est préoccupant dans l'immédiat, car certains agents se retrouvaient en situation de "poste isolé" dans leur établissement. Cette situation génère des risques professionnels pour des fonctions avec le plus fort taux d'accident de travail, d'autant plus au regard du contexte d'augmentation de la charge de travail. D'autre part, cela nous inquiète fortement pour l'avenir lorsqu'il faudra engager un nettoyage renforcé lors de réouvertures d'établissements. Un manque de moyens serait alors dramatique.

Enfin, force est de constater que la SODEXO freine l'activité syndicale auprès des agents sous contrat privé. En effet, ils ont précisé aux représentants du personnel qu'ils devraient « limiter leur déplacement sur site, la communication en mode télétravail devant être la règle prioritaire ». Autrement dit, SODEXO veut restreindre les droits syndicaux visant à s'assurer du bon respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le personnel de l'établissement et pour les élèves. Pourquoi empêcher le travail des élus mandatés de vérifier les conditions de reprise ? Cela ne peut que renforcer nos inquiétudes...

- **Nous avons interpellé les décideurs sur ces aspects pour que des mesures de protection soient garanties.**

AVANT le confinement...



APRES...





## Infos brèves CGT...

➤ **RIFSEEP** : Nous avons interpellé la collectivité sur la nécessaire revalorisation de l'IFSE afin de réduire les écarts les plus importants entre agents à situation similaire (fonction occupée, ancienneté sur le poste). Nous avons demandé un temps d'échange à ce sujet et la présentation de données chiffrées.

➔ La DRH a refusé : il n'y aura pas d'échange spécifique sur l'IFSE, la DRH préfère l'opacité.

➤ **Frais de repas** : Depuis le 1er janvier 2020, le remboursement des frais de repas pour les agents publics en mission ou en stage est fixé à 17,50 € (au lieu de 15,25 €). *Arrêté du 11 octobre 2019.*

➤ **Plafond APETIZ** : Le 23 avril, le gouvernement annonçait le déplafonnement de l'utilisation de la carte Apetiz pour faire les courses de 19 à 95 €... Un mois après toujours rien à l'horizon... parole, parole...

➤ **ASA pour garde d'enfant de moins de 16 ans** : Du 11 mai au 1er juin, quelles que soient les possibilités de prises en charge possibles (école ouverte ou non). Si le télétravail n'est pas possible, vous devez être maintenu en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA). A compter du 2 juin, il faudra justifier de l'impossibilité d'accueil de votre enfant en établissement scolaire. Pour cela vous pourrez recourir à tous moyens : Une attestation de l'établissement, un courrier de la mairie, la photo d'une affichette devant l'école...

➤ **Égalité professionnelle** : Un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle devra être élaboré avant le 31.12.2020 dans notre collectivité. Nous serons vigilants à ce que cela soit effectif. *Décret du 4 mai 2020.*

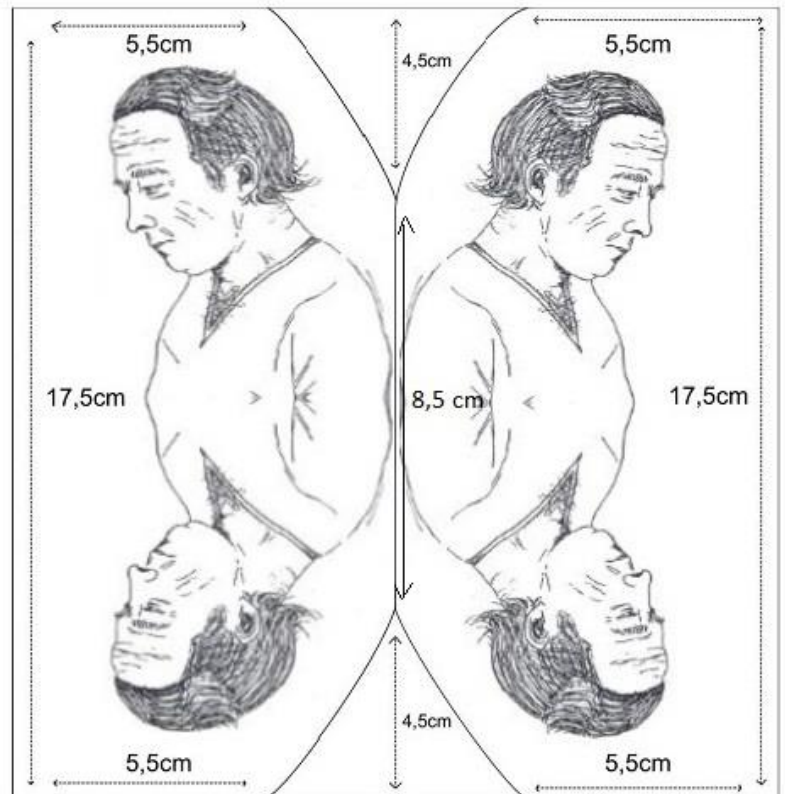
## L'instant Nawak...

La mise à disposition de masque est une préoccupation importante. De nombreux tutos sont apparus pour **fabriquer son masque... Voici celui de la CGT à fabriquer en découpant le patron ci-dessous...**

Matériel : 4 chutes de tissu polyester 40 x 40,  
1 patron, du courage.

Fabrication : Prenez votre tissu et pliez-le en 2. Epinglez ou maintenez votre patron dessus puis découpez dans le tissu en suivant son contour. Au total, vous devez découper le patron 4 fois. Superposez toutes les couches obtenues. Prenez l'ensemble et pliez-le sur la longueur. Vous allez maintenant vous occuper des angles en bas à droite et en bas à gauche, en les cousant ensemble. NB : Arrondir les angles est possible, mais ne change rien avec ce patron. Coudre chaque extrémité de votre masque pour le fermer définitivement. Placez les élastiques.

Attention : les professionnels du secteur médical sont unanimes, ce masque à une protection très faible, l'efficacité de ce patron est controversée pour celles et ceux qui continuent de devoir travailler au contact de la population. Préférez les gestes barrière, une action collective et une adhésion syndicale pour vous protéger.



*Masque en rade ? Merci l'patron...*

# CT : Comité Technique du 4 juin 2020

Pendant la période de confinement, la collectivité a décidé d'annuler un Comité Technique et deux réunions de concertation.

Et pourtant les sujets ne manquent pas...

Moralité : des réorganisations ont été effectuées sans nous consulter et le Comité Technique du 4 juin surchargé laisse très peu de temps pour aborder les sujets...

- Retrouver l'ordre du jour du Comité Technique du 4 juin en ligne sur notre site <http://cd78.reference-syndicale.fr/>



## CAP : Commission Administrative Paritaire

La prochaine CAP prévue le 25 juin devrait être déterminante car elle concerne les situations d'avancement de grade et de promotion interne.

- Nous avons interpellé la collectivité pour obtenir un véritable déroulement de carrière pour l'ensemble du personnel, tout particulièrement au regard du contexte que nous subissons tous.

Lors de la rédaction de la Feuille de Chou nous n'avons toujours pas confirmation que les avancements de grade seront étudiés en juin... Une information sera mise en ligne sur notre site internet...

- Si jamais la commission était reportée, nous demanderons un effet rétroactif à tout avancement !

## Pétition : Le jour d'après...

Plusieurs associations et syndicats ont lancé une pétition pour un « Jour d'Après » écologique, social et démocratique. Pour que le « Jour d'Après » soit construit ensemble, en rupture avec les politiques menées jusque-là, nous vous invitons à signer et faire signer cette pétition mise en ligne sur notre site.



Nos préoccupations individuelles et collectives sont nombreuses...  
*Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !*



### Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite :  me syndiquer  prendre contact  participer à une formation accueil

Nom – Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Service : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Bulletin à retourner à : Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles  
([cgt@yvelines.fr](mailto:cgt@yvelines.fr), fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)